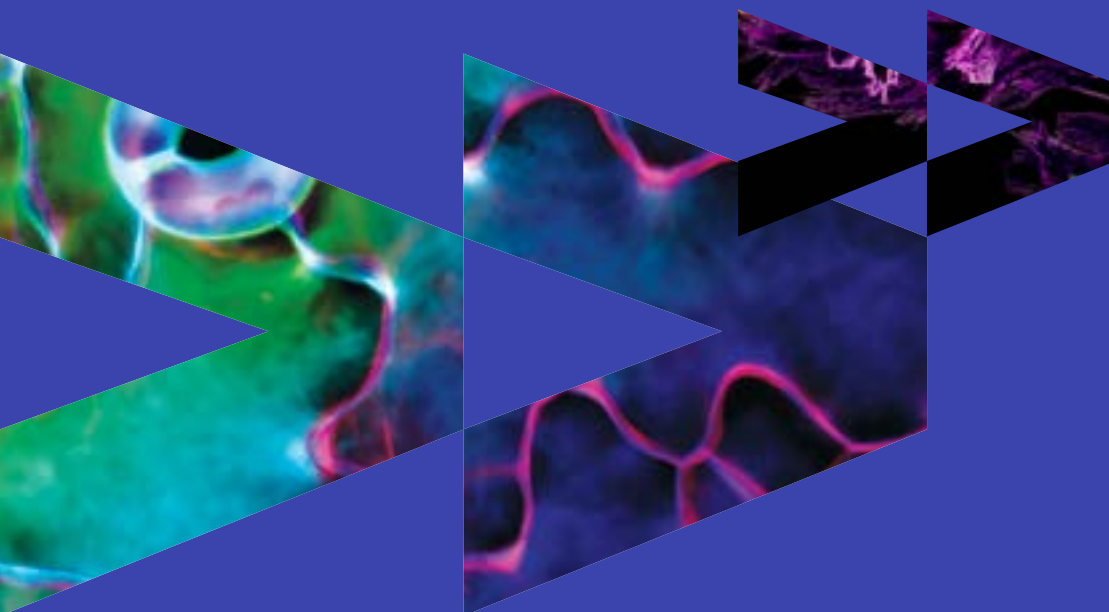


Mémoire

CONSULTATION SUR LA NOUVELLE ORGANISATION-CADRE DE FINANCEMENT DE LA RECHERCHE



Mémoire déposé par l'Acfas dans le cadre de la consultation sur la nouvelle organisation-cadre de financement de la recherche

Juillet 2024



TABLE DES MATIÈRES

Résumé des recommandations	3
1. Présentation de l'Acfas	4
2. Introduction	4
3. Mise en contexte des recommandations de l'Acfas	5
4. Recommandations de l'Acfas	6
Bibliographie	10

RÉSUMÉ DES RECOMMANDATIONS

QUESTION 1. _____

Quelles devraient être les premières priorités pour la nouvelle organisation ?

- Développer une **stratégie pancanadienne** de soutien à la recherche et à la publication scientifique en français.

QUESTION 2. _____

Comment la nouvelle organisation peut-elle mieux soutenir la recherche axée sur la mission, y compris en coordination avec la FCI et d'autres acteurs clés ?

- Tout en encourageant la recherche axée sur la mission, l'Acfas recommande de faire appel à la **prudence**.

QUESTION 3. _____

Comment peut-on établir des liens efficaces entre la nouvelle organisation, les communautés disciplinaires et la communauté de recherche plus large ?

- Favoriser la **collaboration interdisciplinaire** en recherche via la mise en place de mesures incitatives ;
- Favoriser une plus grande collaboration de **recherche interordre** (universités-collèges) et une plus grande collaboration de recherche entre les chercheur·euses des **grandes universités et moyennes universités** ;
- Créer des **instances de consultations régionales**.

QUESTION 4. _____

Quels sont les principes clés qui devraient guider la prise de décision supplémentaire concernant la conception et la mise en œuvre de la nouvelle organisation ?

- La nouvelle organisation devrait être guidée par les principes suivants : l'équité linguistique, l'équité institutionnelle en matière de financement de la recherche, la gestion axée sur les données et la consultation.

1. PRÉSENTATION DE L'ACFAS

L'Acfas est une actrice incontournable de l'histoire intellectuelle et de la grande aventure de la recherche en français des 100 dernières années au Canada. Fondée en juin 1923 par un groupe de scientifiques francophones, l'Acfas contribue de façon exceptionnelle à la transmission des savoirs en français et à l'avancement de la communauté de recherche francophone. Elle est aujourd'hui la seule organisation qui représente l'ensemble des disciplines de recherche au Canada, à l'image de *l'American Association for the Advancement of Science (AAAS)* aux États-Unis.

L'Acfas fédère et soutient les étudiant-es et chercheur-euses d'expression française au Québec et en contexte minoritaire au Canada afin qu'ils puissent participer à part entière à la vie scientifique du pays. Avec ses six antennes régionales réparties sur l'ensemble du territoire canadien, l'Acfas contribue directement à la vitalité de la recherche en français et à la mobilisation des savoirs à l'échelle du Canada.

L'Association favorise les maillages au sein d'un vaste réseau de partenaires canadiens, dont la Fondation canadienne pour l'innovation, les trois conseils subventionnaires et le Conseil national de recherches du Canada. L'Acfas entretient par ailleurs de forts liens avec des pays francophones tels que la France, la Belgique, la Suisse et le Maroc, ainsi qu'avec l'Agence universitaire de la Francophonie, en raison des concours qu'elle a créés dans la dernière décennie et qui connaissent aujourd'hui un déploiement dans la francophonie internationale.

En juin 2021, l'Acfas a fait paraître le rapport [Portrait et défis de la recherche en contexte minoritaire au Canada](#) qui a mis en évidence le déclin du français dans le système de recherche au Canada, tant du point de vue de la diffusion que du financement de la recherche. Dans la foulée des recommandations de ce rapport, l'Acfas a mis en place son Service d'aide à la recherche en français (SARF) dont la mission est de soutenir le développement et la vitalité de la recherche en français en milieu minoritaire. L'Acfas propose ainsi des solutions aux blocages systémiques en offrant une gamme de services aux universités permettant aux chercheur-euses et étudiant-es d'expression française de préparer leurs demandes de financement dans la langue de leur choix.

2. INTRODUCTION

Dans son budget 2024, le gouvernement du Canada a annoncé la modernisation du système fédéral de soutien à la recherche à travers la création d'une nouvelle organisation-cadre de financement de la recherche, dans le but de doter le système d'une vision stratégique et d'améliorer sa coordination pour soutenir efficacement les approches collaboratives, internationales et interdisciplinaires. La nouvelle organisation regroupera les trois organismes subventionnaires, qui continueront d'appuyer l'excellence de la recherche et contribueront activement à l'orientation collective et stratégique de l'organisation-cadre. Cette mesure découle notamment des recommandations formulées dans le [rapport final du Comité consultatif sur le système fédéral de soutien à la recherche](#).

En amont de la mise sur pied de cette nouvelle structure, le gouvernement du Canada et les organismes subventionnaires ont souhaité entreprendre [un dialogue avec la communauté de la recherche](#) afin de recueillir ses perspectives et l'inviter à contribuer aux objectifs clés de la nouvelle organisation.

Le présent mémoire s'inscrit dans le cadre de cette consultation. Après une mise en contexte décrivant les réalités de la recherche en français au Canada, l'Acfas répond à un certain nombre [des questions envoyées aux partenaires de la recherche au niveau fédéral par les ministres responsables](#). Afin de nourrir son positionnement et ses recommandations quant à la nouvelle organisation-cadre, l'Acfas a souhaité inclure la voix et le point de vue de ses membres qu'elle a recueillis par un questionnaire et qui ont été pris en considération dans les réponses formulées par l'Association dans ce mémoire.

3. MISE EN CONTEXTE DES RECOMMANDATIONS DE L'ACFAS

Réalités de la recherche en français au Canada

L'écosystème de recherche en français au pays est diversifié, vaste et dynamique. Cela étant, cette complexité présente son lot de défis, d'autant que la qualité des conditions de pratique et le portrait démographique des chercheur·euses francophones sont en déclin. Les facteurs suivants sont à prendre en compte pour bien comprendre le contexte dans lequel le milieu de la recherche en français évolue.

- Selon le recensement de 2016, 21 % des chercheur·euses au pays ont le français comme première langue officielle ; ils sont donc sous-représentés, par rapport à la population globale¹ ;
- Les chercheur·euses œuvrant au sein d'établissements postsecondaires francophones à l'extérieur du Québec vivent des réalités qui leur sont propres : leur charge d'enseignement, par exemple, est généralement plus élevée que celle d'une leurs collègues des universités francophones du Québec, ce qui inclut à la fois le temps de correction, de tâches administratives et d'enseignement² ;
- Attirer la relève étudiante dans les petites et moyennes universités (donc dans l'essentiel des universités francophones) est plus laborieux qu'ailleurs, et ce, pour différentes raisons : conditions d'études plus attirantes dans les grands centres, accès à des bourses de cycles supérieurs plus facile dans les laboratoires de grandes universités, etc. ;
- La publication francophone diminue à l'échelle du pays : de 2011 à 2021, par exemple, on observe une décroissance de 17,6 % du nombre d'articles en français publiés par des établissements francophones ou bilingues canadiens³. De plus, à part pour la *Revue canadienne de science politique*, où 40 % des articles sont écrits en français dans les années 2000, les revues savantes bilingues ne publient actuellement pas plus de 20 % de leurs articles en français⁴ ;
- Les incitatifs à publier en anglais plutôt qu'en français sont nombreux et importants. Les articles en français sont moins bien indexés dans les bases de données internationales, sont moins cités et contribuent moins au pointage, dans le dossier d'un·e chercheur·euse, pour l'octroi d'une subvention ou pour l'avancement de sa carrière. Aussi, il existe une perception selon laquelle le nombre de projets en français financés par l'argent public par rapport aux demandes totales est moins grand ;
- La nouvelle *Loi sur les langues officielles*, qui a été adoptée en juin 2023 et qui est entrée en vigueur le 20 juin 2024, spécifie que doivent être prises des mesures qui visent « à appuyer la création et la diffusion d'information en français qui contribue à l'avancement des savoirs scientifiques dans toute discipline » et qui visent « à appuyer des secteurs essentiels à l'épanouissement des minorités francophones et anglophones, notamment ceux de la culture, de l'éducation — depuis la petite enfance jusqu'aux études postsecondaires —, de la santé, de la justice, de l'emploi et de l'immigration, et à protéger et à promouvoir la présence d'institutions fortes qui desservent ces minorités⁵ ».

1 Acfas, *Portrait et défis de la recherche en français en contexte minoritaire au Canada*, Montréal, 2021, p. 94.

2 Acfas, *Portrait et défis de la recherche en français en contexte minoritaire au Canada*, op cit.

3 Université du Québec à Montréal, *Mémoire de l'Université du Québec à Montréal (UQAM) dans le cadre des travaux du Comité de la science et de la recherche de la Chambre des communes sur la recherche et la publication scientifique en français, 2022*. Ce chiffre exclut l'Université Sainte-Anne, qui elle voit son nombre de publications en français croître.

4 Acfas, *Portrait et défis de la recherche en français en contexte minoritaire au Canada*, p. 47.

5 *Loi sur les langues officielles*, L. C. 1988, chap. 38, art. 41.

Avant de formuler des recommandations, **nous accentuons, sans nous y limiter, notre appui formel aux orientations déjà prévues pour l'organisation-cadre**⁶ :

- Le soutien à la recherche interdisciplinaire et internationale ;
- Le renforcement des principes d'équité, de diversité et d'inclusion en matière de financement et de pratique de la recherche scientifique ;
- L'uniformisation des bourses d'excellence pour les étudiant-es ainsi que les stagiaires postdoctoraux ;
- La simplification, l'harmonisation et la centralisation des systèmes (communications institutionnelles et gouvernementales, dépôt des demandes de subvention, gestion des subventions, etc.) ;
- L'évaluation par les pairs comme vecteur d'excellence de la recherche.

4. RECOMMANDATIONS DE L'ACFAS

Q1. Quelles devraient être les premières priorités pour la nouvelle organisation ?

R. Développer une stratégie pancanadienne de soutien à la recherche et à la publication scientifique en français.

En 2023, l'Acfas a mis sur pied le **Service d'aide à la recherche en français (SARF)**, qui soutient et accompagne les chercheur-euses francophones œuvrant en milieu minoritaire dans la préparation de leurs demandes de financement en français aux concours des conseils subventionnaires fédéraux. À travers ses services, le SARF vise à lever plusieurs obstacles que nous avons documentés et qui sont propres à la recherche en français en milieu minoritaire : le manque, voire l'absence, de ressources de soutien pour des demandes de financement de recherche en français, la difficulté d'accès à des assistant-es de recherche francophones et le sentiment d'isolement professionnel⁷. Notre organisation proposait en 2022 d'octroyer un financement annuel pérenne de 500 000 \$ au SARF de la part du gouvernement fédéral⁸. Ce nouveau service, d'un coût marginal, a l'avantage de soutenir toute la communauté de recherche francophone du Canada, et ce, de manière adaptée aux différents contextes institutionnels. En outre, il donne la possibilité aux chercheur-euses francophones en milieu minoritaire de mener leurs travaux de recherche dans la langue officielle de leur choix.

Le SARF devrait s'inscrire dans une stratégie pancanadienne de soutien à la recherche en français, aussi proposée par le rapport Longfield. Pour veiller à la mise en œuvre et au suivi de cette stratégie, il importe aussi de créer le Bureau pour la science en français (ci-après appelé *Bureau*)⁹, qui prendrait la forme d'une instance découlant de l'organisation-cadre, et qui s'assurerait de l'articulation des enjeux entre celle-ci et la communauté de chercheur-euses francophones.

Le deuxième volet du développement de cette stratégie pancanadienne de l'organisation-cadre concerne le **soutien à la publication scientifique en français**. Depuis plusieurs décennies, les publications scientifiques francophones ou bilingues sont en déclin. Bien que la réalité varie selon la discipline, le portrait global est alarmant. Comme nous l'avons présenté, il s'agit d'abord d'un corollaire de la décroissance de la production scientifique francophone, mais aussi d'un problème de financement de la publication elle-même ; ce dernier aspect pourrait très bien être pris en charge par l'organisation-cadre, et plus directement par le *Bureau*.

6 L'honorable François-Philippe Champagne et L'honorable Mark Holland, « Lettre aux présidents des conseils subventionnaires fédéraux », 2024.

7 Acfas, *Portrait et défis de la recherche en français en contexte minoritaire au Canada*.

8 Acfas, *Soutenir la production et la diffusion des savoirs en français partout au pays - mémoire de l'Acfas déposé dans le cadre des consultations pancanadiennes sur les langues officielles*, Montréal, 2022, p. 14.

9 Lloyd Longfield, *Un nouvel élan à la recherche et la publication scientifique en français au Canada*, Ottawa, 2023.

Plusieurs suggestions sont à étudier par l'organisation-cadre : l'augmentation du financement fédéral aux revues savantes (qui passe par les conseils subventionnaires), un financement aux revues bilingues conditionnel à une hausse de la publication en français à l'intérieur de celles-ci, et une augmentation de la traduction (de l'anglais vers le français autant que l'inverse) des travaux les plus importants.

Les défis vécus par les revues francophones et bilingues du pays leur étant propres, il est judicieux de veiller à créer des lieux de rencontres et de conciliation. Pour ce faire, le Bureau pourrait également avoir le mandat de mettre sur pied et d'héberger une **instance de concertation** de l'ensemble de ces publications canadiennes, de manière à formuler des solutions conjointes et structurelles à l'échelle du pays.

À propos du financement, l'Acfas demandait, en vue du budget 2024, que « le gouvernement octroie un budget supplémentaire d'au moins 10 M\$ par année aux conseils subventionnaires », et qu'il « garantisse la stabilité du financement d'Érudit en y accordant un budget bonifié à 5,5 M\$ indexé annuellement sur 10 ans sans contrepartie, auquel s'ajouterait un montant de 3 M\$ par année pour permettre le développement de la capacité de recherche et d'innovation d'Érudit », demandes que nous réitérons et qui doivent être prises en charge par l'organisation-cadre.

Finalement, la création de l'organisation-cadre et du *Bureau* devrait avoir pour objectif de réviser la qualité du référencement des articles en français, alors qu'il est démontré que ceux-ci sont moins facilement repérables par les systèmes de recherche en bases de données¹⁰. Parallèlement, les politiques de libre accès doivent être encouragées et surtout respectées, tout particulièrement dans la langue de la minorité, de façon à maximiser l'accès des sciences entre les chercheur-euses, mais également auprès du public, duquel vient en fait une grande partie du financement.

Q2. Comment la nouvelle organisation peut-elle mieux soutenir la recherche axée sur la mission, y compris en coordination avec la FCI et d'autres acteurs clés ?

R. Tout en encourageant la recherche axée sur la mission, l'Acfas recommande de faire appel à la prudence.

L'Acfas considère qu'il importe de préserver intact le soutien pour la recherche fondamentale dans toutes les disciplines, tout en octroyant de nouveaux budgets pour développer la recherche interdisciplinaire. La recherche fondamentale permet souvent des percées remarquables, viables sur le long terme, qui permettent au Canada de se démarquer sur la scène internationale. À cet égard, l'Acfas ne peut que réitérer la valeur de la collaboration entre les pays, de même que les mesures pour favoriser l'interdisciplinarité des équipes de recherche qui, en permettant d'aborder des problématiques sous de nouveaux angles, mènent souvent à des découvertes étonnantes.

Plusieurs fonds de recherche annexes aux trois grands conseils subventionnaires existent déjà et financent densément la recherche axée sur la mission (Fondation canadienne pour l'innovation, Apogée Canada, grappes en intelligence artificielle, etc.). Plus largement, l'Acfas salue les récents investissements généraux en recherche. Or, elle rappelle l'importance de préserver l'équilibre de financement entre la recherche fondamentale et appliquée. Qui plus est, il est impératif que la commercialisation de la recherche ne soit pas dans le mandat des trois conseils subventionnaires fédéraux ni dans celui de la Fondation canadienne de l'innovation. Ces instances ont pour rôle fondamental de *financer* la recherche, tout en la gardant indépendante et à l'abri d'impératifs commerciaux. Le mandat de commercialisation est plutôt confié entre autres au Conseil national de la recherche du Canada ainsi que soutenu par de nombreux programmes et organismes tels que Développement Économique du Canada (DEC).

¹⁰ Acfas, *Portrait et défis de la recherche en français en contexte minoritaire au Canada*, p. 26.

À cet égard, la *Lettre aux présidents des conseils subventionnaires fédéraux* propose d'élaborer le plan de mise en œuvre de la nouvelle organisation « à plus long terme [...] pour faire progresser les objectifs clés énoncés dans le Budget 2024, y compris la recherche concertée à l'échelle internationale, multidisciplinaire et axée sur la réalisation d'une mission ». L'Acfas invite le gouvernement fédéral à s'assurer d'être ouvert à l'ensemble des formes et des retombées d'interdisciplinarité, c'est-à-dire autant en recherche fondamentale qu'appliquée. En ce sens, les mesures visant à favoriser l'interdisciplinarité ne devront pas encourager que la recherche axée sur une mission, mais bien l'ensemble des types de recherches et des méthodologies.

Finalement, un dernier élément concerne le financement. Le pourcentage moyen que les pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) investissent en recherche est de 3 %. Or, le Canada demeure encore à ce jour en-deçà de cette proportion, alors qu'il était à moins de 1,5 % environ en 2018¹¹. Si le Canada souhaite demeurer compétitif et attrayant pour les partenariats internationaux de recherche, il importe que l'on finance à juste titre le domaine de la recherche, et que l'on continue à augmenter les investissements en la matière.

Q3. Comment peut-on établir des liens efficaces entre la nouvelle organisation, les communautés disciplinaires et la communauté de recherche plus large ?

R. Favoriser la collaboration interdisciplinaire en recherche via la mise en place de mesures incitatives ; favoriser une plus grande collaboration de recherche interordre (universités-collèges) et une plus grande collaboration de recherche entre les chercheur·euses des grandes universités et des petites et moyennes universités ; créer des instances de consultations régionales.

D'emblée, l'Acfas se doit de réitérer qu'elle est en faveur d'un financement distinct, et ventilé et public entre les trois grands domaines de recherche que sont les sciences naturelles et le génie, les sciences humaines ainsi que les sciences de la santé, dont la proportion est préservée intégralement. En effet, ce serait une erreur que de réunir l'ensemble des fonds de subvention en un seul, puisque cela empêcherait d'effectuer un suivi réel du financement équitable de chacun des secteurs de la recherche au pays. Également, cela assure que l'évaluation des projets de recherche soit faite en suivant les critères d'excellence propres à chaque famille disciplinaire, et que la pertinence sociale et scientifique soit assurée par une révision par les pairs informée et experte, mais également indépendante de l'influence des autres champs scientifiques.

L'Acfas voit dans cette organisation-cadre un moyen avenant de favoriser réellement **l'interdisciplinarité de la recherche** présente et future, ainsi que la **collaboration interordre** (universités-collèges). Pour ce faire, il apparaît efficace de modifier les règles de financement qui régissent les conseils subventionnaires, en faisant certains ajouts. Il faut en effet créer des mesures incitatives, comme des programmes de financement dédiés à la recherche interdisciplinaire et interordre. Aussi, le système d'évaluation et de pointage pourrait être modifié de sorte à favoriser les demandes de subvention signées par plusieurs chercheur·euses issus de différentes disciplines et approches. Finalement, un montant minimal pourrait être réservé, pour chacun des trois conseils subventionnaires, aux projets de recherche interdisciplinaire.

¹¹ Acfas, *La recherche au Québec : tremplin vers une relance économique forte et durable*, Montréal, 2021, p. 21p. 11.

Ces trois moyens d'influencer la nature des demandes de subvention sont transversaux, dans la mesure où ils fonctionnent pour d'autres objectifs institutionnels. Nous avons évoqué précédemment les incitatifs à publier en anglais, qui sont du même coup des éléments dissuasifs à publier en français. D'abord, cette réalité génère d'importants enjeux quant à la diffusion et la mobilisation du savoir dans les communautés francophones du Canada, mais aussi, elle nuit à la production de savoir *sur* et à *propos* de ces communautés, par l'entremise des différentes sciences humaines. Finalement, la science considérée telle un vecteur de développement économique ne peut remplir sa mission en visant seulement une partie de la population, au détriment de l'autre partie.

Ces mesures incitatives, donc, fonctionnent tout autant, dans un premier temps, pour encourager les chercheur·euses francophones à *diffuser* les savoirs dans leur langue, mais également à *produire* ces savoirs en français également. Parallèlement, en plus de favoriser la collaboration interdisciplinaire, nous jugeons essentiel de favoriser également la collaboration entre les chercheur·euses des grandes universités (U15) et des petites et moyennes universités, ainsi que du milieu collégial. Alors que les premières touchent un financement très important, les secondes ont beaucoup à apporter quant à la réalité locale et diversifiée qu'elles connaissent très bien.

Finalement, pour s'assurer que chaque établissement d'enseignement postsecondaire engagé en recherche voie sa réalité propre comprise et prise en compte, l'Acfas recommande que **des instances de consultation régionales** soient mises sur pied sous l'égide de l'organisation-cadre. Ces instances pourraient se réunir quelques fois par année et aborder différents thèmes de la recherche et de l'innovation, incluant au niveau collégial. Aussi, cela permettrait de faire se rencontrer des représentants d'établissements d'enseignement postsecondaire œuvrant dans des conditions parfois différentes, mais dans une même région.

Q4. Quels sont les principes clés qui devraient guider la prise de décision supplémentaire concernant la conception et la mise en œuvre de la nouvelle organisation ?

R. La nouvelle organisation devrait être guidée par les principes suivants : l'équité linguistique, l'équité institutionnelle en matière de financement de la recherche, la gestion axée sur les données et la consultation

Au regard des nombreuses recommandations que nous avons formulées pour soutenir la recherche en français, nous rappelons ici **l'équité linguistique** comme principe phare à mobiliser de manière transversale dans toute décision de l'organisation-cadre. L'Acfas remarque au passage que le *Rapport du comité consultatif sur le système fédéral de soutien à la recherche* (ou rapport Bouchard) ne comporte qu'une seule recommandation sur le soutien aux sciences en français, et n'évoque qu'un portrait très général des conditions de recherche dans cette langue officielle du pays¹². Le destin de la science étant lié à celui de la société dans laquelle elle s'inscrit, les chercheur·euses tant anglophones que francophones doivent avoir équitablement tous les outils pour atteindre leurs objectifs de contribution sociale et économique, et ce, dans la langue officielle de leur choix. Nous invitons l'organisation-cadre, donc, à considérer les enjeux linguistiques dans l'entièreté de ses décisions et initiatives.

Nous l'avons abordé plus haut : le financement des projets de recherche est nettement inéquitable entre les grandes universités et les petites et moyennes universités, ainsi que les collèges. Pourtant, chacun des établissements a fort à gagner en fonctionnant davantage en réseau. Par ailleurs, les petites et moyennes universités et les collèges jouent un rôle extrêmement concret dans leurs communautés, notamment et sans s'y limiter à l'égard des enjeux liés aux communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM).

12 Comité consultatif sur le système fédéral de soutien à la recherche, *Rapport du comité consultatif sur le système fédéral de soutien à la recherche*, Ottawa, 2023, p. 71.

Ils participent également à la formation de la relève dans des domaines scientifiques cruciaux, propulsant de nombreux jeunes chercheur·euses vers des avenues de carrière dans le milieu de la recherche. Dans ce contexte de diversité des établissements, travailler à revoir **une distribution plus équitable du financement**, et ce de manière pérenne et structurelle, doit devenir une priorité, qui est d'ailleurs transversale et interreliée à l'équité linguistique.

Bien que nous ayons un portrait large des réalités linguistiques au Canada, celles-ci demeurent dynamiques et en constante évolution, d'où l'importance de mettre en place **un processus de gestion axé sur les données**. Plusieurs de nos membres ont en ce sens mentionné l'importance d'évaluer de manière continue les programmes mis en œuvre, de veiller à ce qu'ils soient suivis, évalués et ajustés, grâce à une comptabilisation statistique efficace et fréquente. Déjà, le rapport d'étude de l'Acfas sur la réalité des chercheur·euses francophones est un début pertinent, et par le biais de l'organisation-cadre, un travail de suivi devrait être fait. Le rapport Longfield propose à cet égard que soient prévus des fonds pour mobiliser ces données¹³. Plus largement, l'organisation-cadre pourrait héberger en son sein une équipe de recherche en bibliothéconomie, qui aurait pour mandat de répondre aux besoins d'information sur la production de recherche scientifique au Canada, de sorte à maintenir un portrait à jour de l'écosystème de recherche canadien.

Le gouvernement fédéral a produit un nombre impressionnant de rapports de consultation, par des comités indépendants ou par l'entremise de la Commission permanente de la Science et de la Recherche de la Chambre des communes. Toutes ces initiatives sont porteuses, parce qu'elles invitent à réfléchir à des solutions face aux grands enjeux de société que la recherche aspire à résoudre. Or, une fois l'organisation-cadre mise sur pied, il importera de tenir **des consultations en continu**, afin de suivre l'implantation de la gouvernance et des mesures. Un large spectre de façons de consulter est envisageable, mais l'Acfas insiste sur le caractère *fréquent et général* de l'exercice.

BIBLIOGRAPHIE

ACFAS, *La recherche au Québec : tremplin vers une relance économique forte et durable*, Montréal, 2021, 21.

ACFAS, *Portrait et défis de la recherche en français en contexte minoritaire au Canada*, Montréal, 2021, 136.

ACFAS, *Soutenir la production et la diffusion des savoirs en français partout au pays - mémoire de l'Acfas déposé dans le cadre des consultations pancanadiennes sur les langues officielles*, Montréal, 2022, 14.

COMITÉ CONSULTATIF SUR LE SYSTÈME FÉDÉRAL DE SOUTIEN À LA RECHERCHE, *Rapport du comité consultatif sur le système fédéral de soutien à la recherche*, Ottawa, 2023, 71.

L'HONORABLE FRANÇOIS-PHILIPPE CHAMPAGNE et L'HONORABLE MARK HOLLAND, « Lettre aux présidents des conseils subventionnaires fédéraux », 2024.

LONGFIELD, Lloyd, *Un nouvel élan à la recherche et la publication scientifique en français au Canada*, Ottawa, 2023.

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL, *Mémoire de l'Université du Québec à Montréal (UQAM) dans le cadre des travaux du Comité de la science et de la recherche de la Chambre des communes sur la recherche et la publication scientifique en français*, 2022.

¹³ Lloyd Longfield, *Un nouvel élan à la recherche et la publication scientifique en français au Canada*.



Acfas

Faire avancer
les savoirs